

20^{c.}

Journal du Lot

20^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Avant la réponse de M. Poincaré aux interpellations sur les affaires d'Alsace. Ce que nous a appris le débat. L'autonomisme est jugé en France ; il faut qu'il le soit en Alsace.

Nous ne savons pas, en rédigeant cet article, ce que dira le Président du Conseil dans sa réponse aux interpellations sur les affaires d'Alsace. Mais on n'a pas besoin d'attendre ses déclarations pour affirmer que ce débat n'aura pas été inutile... C'en est fini, maintenant : l'autonomisme ne trompera plus personne. Il ne se fera plus prendre pour ce qu'il n'est pas. Nous l'avons vu, nous le connaissons. Nous saurons désormais de quoi il est question et ce qu'il y a derrière ces campagnes furieuses qui de loin pouvaient faire illusion et qui avaient réussi à inquiéter les plus fermes esprits. L'autonomisme s'est dévoilé ; il a montré à tous sa vilaine face de haine et d'hypocrisie. Il n'est qu'une agitation démagogique au service d'égoïsmes coalisés. C'est lui-même qui s'est exposé à la tribune par la voix de ses plus qualifiés représentants. Il ne pourra prétendre qu'on nous en a présenté une image déformée, caricaturale...

Il nous est apparu tel qu'il est : misérable ! C'est sans passion ni colère que nous le qualifions ainsi. Nous cherchons vainement quelle autre épithète lui appliquer. Il n'y en a pas qui lui convienne mieux : il est misérable.

Dans le doute et l'obscurité il pouvait faire illusion et causer quelque trouble de conscience. Malgré tout, l'on se demandait si, à défaut de bonnes raisons, il n'avait pas des griefs sérieux. Il y a peut-être, se disait-on, des choses que nous ne savons pas. Il faut l'admettre à s'expliquer, entendre ses plaintes, noter ses revendications et faire droit à tout ce qu'il peut y avoir dans son programme de juste et de raisonnable.

Et, dans cette France républicaine qu'ils accusent de tyrannie, ses dévoués sont montés à la tribune du Parlement où ils ont pu s'expliquer en long et en large, dire tout et tout étaler. Et l'on reste abasourdi... Eh ! quoi, c'est ça, l'autonomisme ! C'est ça les terribles révélations qu'ils avaient à faire ! Ces histoires de paysans qui ont à se plaindre de leurs gardes champêtres ; ces récriminations parce que des voleurs de bicyclettes ont été conduits à la prison menottes aux mains ; ces protestations de fonctionnaires « locaux » qui n'ont pas été réintégrés dans le rang auquel ils prétendent !... Voilà, en effet, ce qu'on nous a raconté pendant deux séances. Des affaires pour alimenter les discussions de brasseries ; des intrigues de « cartons verts » que Courteline eût jugés indignes de ses admirables farces ! Est-il possible que ce soit avec ça que les autonomistes aient alimenté leur campagne ?...

Non !... De tels ragots n'auraient pas suffi. Pour soulever l'opinion, il a fallu autre chose. Et que serait-ce sinon des calomnies contre la France qu'ils n'ont pas osé exposer aux trop faciles réfutations de la discussion publique. Et c'est par là que l'autonomisme est dangereux : par la différence entre son but avoué et son but poursuivi, par la contradiction entre l'œuvre qu'il poursuit et le programme qu'il affiche. Voilà ce qu'il faut démasquer dans le pays même et révéler à ses partisans naïfs et abusés. Les meneurs, mis en demeure de s'expliquer, ont eu peur de répéter au Parlement ce qu'ils disent chez eux. Eh ! bien, cette contradiction qu'ils n'ont pas osé affronter à la tribune nationale, il faut qu'ils la trouvent en face d'eux en Alsace même et jusque dans les petites campagnes. Il faut qu'une contre-propagande soit organisée aussi active et aussi ardente — mais plus véridique — que la leur. Il faut que partout la vérité soit opposée à leurs mensonges et qu'on ne laisse pas tranquillement calomnier la France aux yeux de gens qui, ne la connaissant pas, se font d'elle une image abominable et mensongère.

M. Poincaré répondra victorieusement et sans peine à ces mensonges. Il montrera l'œuvre incomparable que la France en dix ans a accompli dans les départements recouvrés. C'est très bien.

Mais entre la réplique de M. Poincaré et le public des campagnes alsaciennes, il y aura la presse autonomiste qui la déformera, qui la travestira... Qu'on ne la laisse plus parler seule au public de là-bas. C'est à ce prix-là seulement que nous ramènerons à la France de braves gens trompés. C'est à ce prix-là qu'on pourra leur faire entendre l'émuovant appel que leur adressait, au nom de la Lorraine, de la tribune de la Chambre, M. Moncelle, député de Metz, achevant ainsi son noble et beau discours : « Et maintenant, je dis à mes collègues d'Alsace, à ceux du moins qui doutent de la France parce qu'ils ne l'ont pas encore suffisamment comprise : cette France nous a donné tout ce qu'un peuple peut donner d'héroïsme, de bonté, de tendresse. »

« Quand vos cœurs seront ouverts à elle et que vos âmes ne seront plus troublées par je ne sais quel malentendu douloureux, alors cette France, je vous assure, vous l'aimez ! »

Ces débats auront discrédité l'autonomisme en France. Ils ne l'auront pas tué en Alsace. Il y faudra du temps, de la patience et de l'action persévérante. Mais après cette discussion on saura du moins comment il faut le combattre.

Le grand jour sur tout cela. Voilà la bonne méthode. En France, on a vu et on sait. Il faut qu'il en soit de même en Alsace. Ce ne sont pas ces menteurs de l'autonomisme qui mettront en péril, pour de bas intérêts personnels, l'admirable unité française forgée par la Révolution.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

SIMPLE HISTOIRE

Auteur encore à ses débuts, il a une « petite amie », qui, elle-même, débute au théâtre. Ils sont en pleine lune de miel.

Or elle lui confia, un soir, en essayant une larme jurtive, qu'un des commanditaires du théâtre était venu la voir dans sa loge. L'avait-tout d'abord félicitée et puis s'était montré fort galant.

Il demanda aussitôt au garçon de chambre de quoi écrire et envoya sans plus attendre un pneumatique au commanditaire audacieux :

« Monsieur, « J'apprends votre conduite à l'égard de Mlle X. Vous êtes un voyou et un gojfat ! « Si cela ne vous suffit pas, je vous attendrai demain mardi, chez moi, à partir de 3 heures. « Je ne vous salue pas. »

Et il mit lui-même le petit bleu à la poste.

Le lendemain, la malchance voulut qu'il ne rentrât chez lui qu'à 3 h. 5. Le commanditaire était déjà venu et avait déposé sa carte.

Il se précipita au téléphone.

« M. D... Ici... (son nom). Vous vous êtes présenté chez moi tout à l'heure. Je suis au désespoir de ne pas m'être trouvé là, car nous avons à causer. Où puis-je vous rencontrer tout, de suite ? »

« Une voix, très assurée, lui répondit : « Où vous voudrez !... Il me serait plus commode cependant que ce fut à mon bureau. J'ai donné en effet plusieurs rendez-vous... »

« Soit ! Je prends un taxi et j'arrive ! Le premier contact manqua de chaleur. Mais le commanditaire était courtois, légaliste et ne se laissa pas emporter. Il offrit au jeune homme un fauteuil et lui dit :

« En suis aux regrets, Monsieur, de vous avoir causé quelque chagrin... Je ne connaissais pas Mlle X... au théâtre, on peut se méprendre... Sans doute, elle est un peu... vif, mais elle est délicate et je vous fais tous mes compliments !... »

« Le jeune homme sursauta : « Si ! Tous mes compliments, comme je vous prie de lui faire toutes mes excuses... Si vous le permettez, je lui enverrai ce soir quelques fleurs afin d'effacer le souvenir de ce déplorable incident. »

« En ce qui vous concerne, j'ignorais l'affection qu'elle a pour vous et que vous méritez, j'en suis sûr. Je ne vous ai donc pas offensé... »

« Oubliez, voulez-vous ? »

« Une détonation s'était produite. Sur le seuil, en le raccompagnant, le commanditaire dit à l'amoureux :

Informations

Election législative

Voici le résultat de l'élection législative pour la 11^e circonscription de Saint-Denis :

Ont obtenu :
M. André Marly, communiste, actuellement détenu, 6.553 voix ;
M. Gautherot, républicain d'Union nationale, 5.688 voix ;
M. Torrès, S. F. I. O., 4.298 voix.
Il y a ballottage. Cette élection avait pour but de remplacer M. Ménétrier, communiste, dont l'élection avait été invalidée.

Le tunnel sous la Manche

Quarante-deux chambres de commerce de Grande-Bretagne, ainsi que soixante-treize organisations travaillistes du pays viennent de donner leur adhésion au projet de tunnel sous la Manche. Il est à noter que, jusqu'ici, toutes les réponses sont favorables et qu'il n'y a pas d'adversaires du projet.

La question des réparations

L'agent général des paiements des réparations, M. Parker Gilbert, qui était depuis un mois aux Etats-Unis, s'est embarqué à destination de la capitale française.

Avant de quitter l'Amérique, M. Parker Gilbert, qui suivra dans la confiture des travaux du Comité d'experts financiers chargés d'élaborer des propositions en vue du règlement définitif des réparations, a eu à Washington, sur les diverses questions que soulève le règlement, de nouvelles conversations officielles avec le président Coolidge et d'autres personnalités politiques et financières américaines. Il s'est entretenu également avec les experts américains MM. Owen Young et Morgan.

Projet de traité franco-chinois

Au cours de trois conférences qui ont été tenues à Nankin ces jours derniers, un projet de convention en douze articles présenté par les Chinois a été l'objet d'un échange de vues préliminaires. Des modifications importantes sont envisagées qui permettront d'établir un contre-projet dont la discussion reprendra ultérieurement.

Malgré certaines divergences, les conférences se sont déroulées dans une atmosphère de courtoisie et de cordialité qui fait prévoir une conclusion favorable.

Au pays des Soviets

On mande de Moscou que des arrestations en masse ont eu lieu à Pétrograd, Odessa, Kieff et Kharkoff des membres de l'opposition communiste. Le nombre d'arrêtés dépasse 400. Le publiciste officiel des Izvestia Yaroslavsky a déclaré à Moscou que le parti ne s'arrêtera devant aucune mesure pour écraser l'opposition. On affirme que ces mesures draconiennes contre la gauche du parti communiste s'expliquent par le désir du groupe régnant de Staline de préparer le terrain pour un coup de barre à droite nécessaire par la situation financière et économique tout à fait critique du pays.

En Afghanistan

Selon les dernières nouvelles reçues de Kandahar, Amanoullah aurait décidé de ne pas reconquérir le trône pour lui-même.

Bacha Sakao est parvenu à former un cabinet composé exclusivement de membres de la tribu des Mohmedzani, à laquelle appartient Amanoullah.

Le nouveau premier ministre, Kahiruddin Khan, est le demi-frère de l'ancien roi.

Le communisme en Extrême-Orient

On mande de Pékin que, d'après un récent fait par un missionnaire américain récemment arrivé de l'intérieur de la Chine, un soulèvement formidable de communistes a eu lieu dans la province de Honan.

Des leaders communistes recrutaient des soldats nationalistes récemment démobilisés et se trouvant sans travail, et auraient organisé une campagne de destruction dans cette province.

Aux dires du missionnaire, une centaine de villages seraient complètement anéantis par cette horde de brigands qui massacraient les vieillards et les enfants. Le nombre des victimes s'élève à 5.000.

« Mais, puisque vous aimez le théâtre, pourquoi n'écrivez-vous pas de pièces ? »

« J'en ai écrit trois déjà ! »

« Et vous avez été joué ? »

« Pas encore !... C'est si difficile, aujourd'hui ! »

« Eh bien ! apportez-les moi un jour !... Si ! Je vous le demande !... Et je vous promets que si elles m'intéressent... »

« Oh ! »

« Acceptez !... Ce sera ma manière de faire... amende honorable !... Je vous laisse seul juge de savoir si Mlle X. doit ou ne doit pas les jouer et quel rôle lui convient dans le premier cas. »

Il ajouta en souriant :

« Et je n'irai pas dans les coulisses ! »

Le défenseur de Mlle X. sera-t-il joué cet hiver ? [De Panurge].

Le commandant Byrd au Pôle Sud

Un message d'Auckland (Nouvelle-Zélande), aux journaux, dit que le commandant Richard Byrd a l'intention de commenter ses explorations au pôle Sud par un vol au-dessus de la terre du Roi-Edouard.

Un nouveau contingent de chiens, un avion supplémentaire et quatre maisons portatives, capables de résister aux tempêtes de neige, viennent d'être reçus par le commandant Byrd, qui possède maintenant suffisamment de vivres pour que son personnel, comprenant 40 hommes, puisse rester dans les mers polaires pendant 18 mois.

EN PEU DE MOTS.

— On annonce la mort du prince Kuni, père de l'impératrice du Japon.

— Le Parlement roumain a ratifié le pacte Kellogg de renonciation à la guerre.

— On a retrouvé les cadavres de 12 mineurs tués dans une explosion de grisou qui s'est produite à Paintiny-Creek (Virginie).

— Les forces du roi d'Angleterre ont augmentées considérablement depuis quelques jours. On annonce que vendredi il se rendra à Bognor.

— Une revue médicale de Californie cite le cas d'un malade qui a pu supporter une température de 43 degrés 6 et qui la crise passée, vit toujours.

— Une épidémie de grippe sévit à Belfast et prend des proportions inquiétantes.

NOS ÉCHOS

L'art de quémander.

Notre compatriote, le Quercynois Victor Boucher, l'artiste bien connu, recut récemment la visite d'un personnage assez misérable. Ce visiteur voulait un costume. Vous connaissez l'antienne.

— Vous qui vous habillez si bien... vous qui devez avoir tant de vieux complets... vous qui avez si grand cœur, etc.

Victor Boucher ne voulait pas refuser. C'était Mme Victor Boucher, elle-même, qui avait introduit le quémandeur, mais l'artiste n'avait que d'excellents costumes. Il hésita, finalement donna un. C'était un vrai complet veston sans marque aux coudes, sans hernie aux genoux.

Le visiteur se confondit en remerciements et attendit.

— Eh bien ! demanda l'artiste, ça ne va pas ?

— Oh ! monsieur, ça va admirablement, répondit l'autre, ça va même trop bien... Avec un si beau costume, il me faut bien une paire de souliers... et si ce n'est pas trop, une chemise... et, pour aller avec le col... une cravate... mauve, si c'est possible... et, peut-être, une paire de gants... »

— Parfait, conclut Victor Boucher, tenez, je vais même ajouter quelque chose, je vais vous donner une armoire.

— Une armoire ?

— Oui, pour ranger cette petite garde-robe.

La parole d'or.

M. Parkes Cadman, pasteur d'une église congrégationaliste de Brooklyn et président du Conseil fédéral des Eglises américaines, est chargé de prononcer des sermons transmis à vingt stations de radio et diffusés par elles dans tous les Etats-Unis.

Pour organiser ce service, il reçoit 25.000 dollars par an, soit, au pair de notre pauvre franc, la bagatelle de 638.000 francs.

En Amérique même, il y eut un moment de stupeur et M. Parkes, qui a de l'humour, fit répondre ceci par le Bulletin de sa Fédération (vol. XI, n° 9, novembre 1928).

« La somme de 25.000 dollars mentionnée dans quelques journaux à propos des arrangements nouveaux qui viennent d'être faits pour les prédications par radio du docteur Cadman, représente le montant total des frais entraînés par ce service : musique, orchestre, chanteurs, programmes, transmission à vingt stations de radio et toutes autres dépenses. »

Sur les « autres dépenses », l'honorable prédicateur a, évidemment, son mot à dire.

Il observera, sans doute, que des étoiles de cinéma, des danseuses gagnent davantage. Tout de même, ça fait cher le sermon... Et M. Parkes doit être le champion de sa catégorie.

Mussolinade.

L'instituteur du village de Molinella ne s'est-il pas avisé de donner l'autre jour à ses écoliers un devoir sur « Mussolini » ?

Les impressions des enfants italiens à l'égard de leur super-homme ne manquent pas de piquant. En voici quelques-uns :

— Mussolini est un homme mystérieux. Il fait tout, il sait tout, comprend

LES ÉLECTIONS DANS LE LOT SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET 1830 - 1848

III

Elections de 1834. — La Chambre devait être renouvelée tous les cinq ans, mais, en 1834, le mandat des députés ayant été considéré comme épuisé par suite d'une double session tenue l'année précédente, de nouvelles élections générales furent décidées, et les électeurs convoqués pour le 21 juin.

Le premier Collège de Cahors, ceux de Figeac et de Gourdon renouvelèrent leur confiance aux députés sortants, le comte de Mosbourg, Bessières et Calmon, tandis que le deuxième Collège remplaçait Conté par Boudouquié et le cinquième préférait Lacondamine de Saint-Céré à Tournon.

Bessières, élu en même temps par le Collège de Sarlat devait opter pour Sarlat ; le 10 janvier 1835 les électeurs de Figeac le remplaçaient par Conté, ancien député de Cahors, qui obtenait 157 suffrages contre 28 à Gaëtan Murat.

L'année suivante, Lacondamine, prétextant « le mauvais état de sa santé » et « la diminution de ses revenus » — l'indemnité parlementaire n'existait pas encore — donnait sa démission et, le 30 mai 1836, un riche industriel de Souillac, Deltel obtenait son siège.

De ces divers choix, un seul, celui de Boudouquié aurait pu présenter une signification politique. Ancien officier de la Grande Armée, « l'un des premiers à prendre un mousquet » en juillet 1830, ayant démissionné deux ans après des fonctions de procureur du roi, pour n'avoir pas à sévir contre les auteurs des troubles survenus à Cahors et à Calvignac à l'occasion des Droits-réunis, Boudouquié se posait en libéral et il devait, le plus souvent, voter avec l'opposition. Cependant son élection fut uniquement due à l'influence de sa famille « riche et nombreuse » et non à un mouvement d'opinion dans le corps électoral.

La discussion des lois répressives dites de septembre jugées nécessaires après l'insurrection de Lyon (avril 1834) et l'attentat de la Machine infernale de Fieschi (28 juillet 1835), agita profondément la Chambre, aussi, à la suite du mariage du duc d'Orléans, héritier de la couronne, le Comte Molé crut pouvoir risquer des élections dont il espérait une Chambre plus unie et plus docile. La dissolution fut prononcée et les élections fixées au 4 novembre 1837.

En même temps une « fournée » de nouveaux Pairs — au nombre desquels le Comte de Mosbourg et Julien Bessières, l'ancien député de Figeac, passé à Sarlat — était destinée à renforcer la majorité gouvernementale à la Chambre Haute.

Dans le Lot, Calmon fut réélu « à l'unanimité ». Boudouquié, sans concurrents, et Deltel à une forte majorité. Les électeurs du deuxième Collège remplaçant le Comte de Mosbourg par Pélissier-Mirandol de Rouffiac, et ceux de Figeac substituant Charles Bessières, un frère de l'ancien député promu à la pairie, à Conté, qui avait renoncé à la vie politique.

Sortie désorganisée de la lutte, l'opposition ne devait pas tarder à se reformer pour combattre la politique personnelle de Louis-Philippe — « l'abus de la prérogative royale » — et renverser le Comte Molé, « plus attaché à la personne du roi qu'aux privilèges parlementaires » — « l'esclave du roi » — disait-on.

Ce fut la « Coalition » du centre-droit avec Guizot, du centre-gauche conduit par Thiers, et de la gauche dynastique dirigée par Odilon Barrot. Vivement combattu lors de la discussion de l'Adresse de 1839, le Ministère l'emporta, mais à une si faible majorité qu'il jugea nécessaire d'en appeler au pays.

Elections de 1839. — La Chambre dissoute, les Collèges électoraux se réunirent le 2 mars 1839. Ce fut « une grande bataille où Molé organisa des Comités, destitua des fonctionnaires, ou Guizot, Thiers et Barrot, ayant à leur droite Berryer et à leur gauche Garnier Pagès menèrent la France électorale à l'assaut du favori ».

Des cinq députés du Lot, quatre avaient adhéré à la Coalition ; un seul, Bessières, qui était en même temps chef de bataillon en activité — un « député-fonctionnaire » — avait voté pour le ministère. Tous furent réélus, même Bessières, malgré les vives attaques du Radical, petit journal récemment fondé chez nous par quelques jeunes avocats et médecins pour répandre les idées républicaines.

Dans l'ensemble du pays, les ministériels perdirent une trentaine de sièges ; battu, le comte Molé donna sa démission. Après une assez longue période d'instabilité ministérielle, Guizot fut appelé au pouvoir (29 octobre 1840) ; il devait y rester jusqu'à la fin du régime qu'il entraîna dans sa chute. La Chambre de 1839 émettait en de nombreux partis ne put jamais donner une majorité bien définie et le gouvernement s'y sentait à la merci d'une intrigue. Ayant réussi à mettre en échec l'opposition de gauche, qui réclamait la réforme électorale, Guizot, comptant obtenir des électeurs une majorité de droite, fit prononcer la dissolution.

(à suivre.)

L. SAINT-MARTY.

En quête de jurons.

Un professeur anglais, le professeur Burges Johnson invite instamment ses compatriotes à chercher de nouveaux jurons « plus violents et meilleurs que les jurons en usage » dit-il.

Déjà des efforts ont été faits en ce sens. On cite tel personnage de Barrie qui jurait « par le carbonate de soude ».

On rappelle que Guillaume le Conquérant jurait « par la splendeur de Dieu ».

Le problème est difficile. Les jurons les plus graves, si l'on peut dire, ont une base morale et une origine religieuse.

Dans un âge de scepticisme on comprend que leur valeur se soit affaiblie, il faut donc, comme le désire le professeur Burges Johnson leur appliquer à eux aussi le coefficient 5 ou 6.

Mot d'enfant.

Maman, en couchant Mich, s'est pris le pied dans le tapis déchiré de la chambre.

— Ce pauvre tapis, dit-elle, il est malade.

Alors Mich, qui a trois ans, se penche et regarde. Il conclut :

— C'est pour ça qu'on l'a couché par terre.

Le Liseur.

Chronique du Lot

La loi Loucheur

COMMENT ON OBTIENT UN PRÊT

Pour bâtir sous le bénéfice des lois Ribot et Loucheur, il faut s'adresser aux organismes autorisés par la loi. Il y en a de deux espèces :

- 1° Les Sociétés de Crédit Immobilier ;
- 2° Les Sociétés d'habitations à bon marché.

Les Sociétés de Crédit Immobilier sont un organisme prêteur. Elles ne peuvent revêtir que la forme anonyme simple. Leur capital ne peut être inférieur à 100.000 fr. Elles sont constituées par des personnes qui consentent à ne retirer de leurs capitaux que des intérêts modérés.

Si le candidat propriétaire est déjà possesseur d'un terrain ou bien s'il en a un en vue, s'il a l'intention de bâtir à un endroit déterminé choisi par lui, de donner à sa maison tel aspect extérieur ou telles dispositions intérieures qui lui plaisent, qu'il s'adresse de préférence à une Société de Crédit Immobilier. Elle lui fera les avances nécessaires. Il pourra étudier avec un architecte et un entrepreneur les plans et devis de sa maison, n'ayant d'autres conditions à remplir que d'exécuter scrupuleusement les plans qui auront été approuvés par la Société et le Comité de patronage.

Les Sociétés d'habitations à bon marché ont plutôt pour objet de construire elles-mêmes des maisons soit collectives destinées à la location, soit individuelles. Elles peuvent prendre soit la forme anonyme, soit la forme coopérative et être constituées par les bénéficiaires eux-mêmes.

Si l'on veut se décharger complètement du souci de construire, si l'on n'a arrêté ni le terrain, ni le plan de sa maison, on peut se confier à une Société d'habitations à bon marché.

Les deux systèmes ont des avantages et c'est une question à débattre avec soi-même. Le premier donne au postulant une plus grande liberté d'action; le second le décharge de bien des soucis et lui permet de réaliser quelques économies sur le prix de la construction car la Société d'habitations traite avec les entrepreneurs pour plusieurs immeubles peut obtenir des conditions plus avantageuses.

Quand le postulant a fait choix du système, il n'a qu'à s'adresser à l'une ou l'autre de ces Sociétés et, à partir de ce moment, il trouvera là toutes les indications pour les pièces à fournir en vue de constituer son dossier et pour les formalités à accomplir.

Nous verrons ce qui a été fait dans notre département et dans notre ville pour mettre en application pratique cette si importante législation.

Vote de nos Sénateurs

Sur l'ordre du jour de M. Régner, à la suite des interpellations relatives aux prix de l'essence, en France, les sénateurs du Lot ont voté : **Pour.**

Le Sénat a repoussé cet ordre du jour par 159 voix contre 135.

Ecole de guerre

M. Laparra, capitaine au 9^e d'infanterie, est autorisé à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole supérieure de guerre en 1929.

Justice de paix

Notre compatriote M. Darnaud, juge de paix à Montrichard (Loir-et-Cher), est élevé sur place à une classe supérieure.

Concours Littéraire de l'Académie de Montauban

Le Concours annuel, qui sera bientôt deux fois centenaire, comprend trois sections (langue française; sujets libres) :

1° *Poésie* ;

2° *Prose* : de préférence : biographies, monographies, mémoires, coutumes, fêtes, institutions, sociétés, monuments, folklore, dialectologie et régionalisme en général ;

3° *Œuvres dramatiques.*

Prix : diplômes de médailles d'or, d'argent, de Bronze et Mentions.

Les œuvres, inédites, ne seront pas signées, mais porteront une épigraphe, et seront accompagnées d'une enveloppe cachetée portant la même épigraphe et renfermant le nom et l'adresse du concurrent. Elles devront parvenir en double exemplaire, avant le 1^{er} mars 1929, au secrétaire-général, M. le professeur B. Sarrieu, 121, rue Lacapelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

Les enfants du Quercy à Toulouse

Nos compatriotes forment à Toulouse une active et excellente association qui porte le titre : « Les Enfants du Quercy ». Dans sa dernière réunion, elle a constitué son bureau ainsi qu'il suit :

Président : M. H. Froidefond.
Vice-Président : MM. Salamond et Tinières.
Trésorier : M. Penavayre.
Secrétaire : M. Menier.
Membres : MM. Gozuy, Besson, Rouques, Pelaprat, Vayssières, Savignac et Brel.

Pour les Sportifs

CONTRE LE FROID

Comment s'en défendre ? — Ou le secret d'avoir chaud par un hiver rigoureux.

Notre excellent compatriote, M. le docteur Dellinger veut bien nous communiquer l'article suivant — tout à fait d'actualité — qu'il publie dans l'*Intransigeant* sous le pseudonyme : docteur Fanta :

On ne parle plus que de lui... pour le maudire. A quoi bon ? De nos injures, il n'a cure. Peu lui chaut. Il reste... froid. C'est, certes, un adversaire redoutable et il convient de se défendre de ses rigueurs. Comment ?

Sportif, voici quelques tuyaux... de chauffage !

Et, d'abord, que ne faut-il pas faire ? Manger comme quatre et dire, la bouche pleine : « Il faut mettre du charbon dans la machine... »

Déguster des alcools variés, faire claquer sa langue et décréter : « Le moteur a besoin d'essence. » Ne mettre le nez dehors que sous le déguisement d'un explorateur partant pour la conquête du Pôle. Ne pas davantage arborer une tenue de tennis pour poser au « gas qu'est pas frileux ».

Ne jure pas les « Cendrillon », accroupi tout le jour devant un feu ou à cheval sur un calorifère. Tu les lâches un instant ?... tu es « calorifié ». Ne calfeutre pas portes et fenêtres ; ne bouche pas toutes les issues comme si l'air extérieur était une manière de gaz asphyxiant. L'asphyxie, comme... la volaille est généralement à l'intérieur. Ne réduis pas ta toilette à un débarbouillage approximatif du bout du nez et du bout des doigts, en te donnant comme raison que l'eau froide fait naître les rhumatismes et pousse les engelures.

Ceci dit, que feras-tu ? Nourris-toi bien, c'est entendu. Ration plutôt riche en graisse, à moins que tu aies quelque tendance à en fabriquer naturellement. Je te recommande les bouillons chauds, pas nécessairement alcoolisés. Habille-toi chaudement, sans toutefois « l'engorcer » dans des vêtements. Ceci est important. Tu verras tout à l'heure pourquoi, si tu n'as déjà deviné.

N'abuse pas des sous-vêtements, flanelle, tricots et autres jerseys. Mieux valent les « sur-vêtements », car il est plus facile et... plus élégant de les ôter, si tu dois séjourner dans une atmosphère chauffée. A ce point de vue, grâce à leur manteau de fourrure, les femmes (jambes mises à part) sont à suivre... Je parle de leur exemple, bien entendu. Use de l'eau, de la grande eau, même froide. Après la douche chaude, la sensation première est de froid. Après la douche froide, la réaction est toute de chaleur bienfaisante. L'eau au degré le plus bas aguerit... au plus haut degré... Appelle cela : mal par le mal othérothérapie... ne l'appelle pas du tout ; mets-le en pratique. Certes, je ne te défends pas le coin du feu. Il est familial, convient à la lecture, à la méditation, au rêve. Il faut savoir parfois s'arracher à son attachant attrait. Il y a aussi le feu... de l'action, et celui-là, crois-moi, plus que tous les autres réchauffe. La chaleur qui naît de toi vaut mieux que celle empruntée à d'autres sources. Certes, même au repos la machine humaine brûle, mais le travail musculaire active hautement les combustions. Donne-toi du mouvement, fais donc de l'exercice. Le froid paralyse-dis-tu ? Au contraire, il doit fêter l'action, il doit te donner des ailes. Frappe du pied le sol... il en jaillira des calories !

Voilà bien le secret d'avoir chaud, même par les hivers les plus rigoureux. Contre le froid, il est mieux que de se défendre. A son offensive, réponds par une autre offensive. Tu sais bien, sportif, que c'est là, la meilleure manière de vaincre. Ce remède, hélas ! ne vaut pas pour tout le monde. Mais nombreux s'en féliciteraient, qui voudraient secouer leur nonchalance et leur paresse.

Cultive aussi ton moral. De la gaieté, de l'allant. A quoi sert de pester contre le froid, il est mieux que de se défendre. « Il faut prendre le temps comme il vient et... » Le proverbe est vrai jusqu'au bout. Imite celui dont un homme d'esprit disait : « Il ne saurait avoir froid, ou qu'il aille, car il emporte toujours avec lui... le soleil dans ses bagages. »

Docteur FANTA.

Question au ministre de la guerre

M. Loubet, sénateur, demande à M. le Ministre de la Guerre si un jeune homme, muni du brevet d'aptitude militaire, né le 21 novembre 1908, qui a signé, en novembre 1928, un dévancement d'appel de dix-huit mois, profitera de la loi sur le service militaire d'un an, et, dans l'affirmative, s'il sera renvoyé en novembre 1929, après un an de service.

Réponse. — Ce militaire ne sera renvoyé dans ses foyers en novembre 1929, après un an de service, que si, antérieurement à cette époque, a été prise la décision officielle fixant à un an la durée du service légal des jeunes gens nés au mois de novembre 1908.

ARRÊT SÉVÈRE MAIS...

Les automobilistes ont dû faire une légère moue lorsqu'ils ont lu l'arrêt rendu par le Conseil de préfecture de Nantes.

Un industriel avait laissé son auto en stationnement dans la rue. Un voleur survint, s'installa au volant et partit.

Mais chauffeur malhabile, il jeta dans la clôture de la voie ferrée la voiture qu'il abandonna.

La Compagnie des Chemins de Fer actionna le propriétaire de l'auto en dommages et intérêts.

Et le propriétaire a été condamné à payer les dégâts (610 fr.) et les frais du procès-verbal.

« Considérant, dit l'arrêt, que si la force majeure est une circonstance absolue en matière de droit pénal, cette doctrine ne saurait être admise au moins en des termes aussi généraux lorsqu'il s'agit de contrevention de grande voirie, c'est-à-dire en matière administrative et domaniale où la responsabilité est alors certaine, que le contrevenant ait agi par lui-même ou par les personnes, animaux ou choses, dont il répond ; qu'en l'espèce, M. Seiller avait l'obligation légale de la garde de son auto et si cette voiture lui a été soustraite à un moment quelconque, il est tenu des articles 1384 et suivants du code civil, de la responsabilité pécuniaire des dommages du fait d'autrui. »

Le propriétaire de l'auto n'a pas dû accepter sa condamnation avec bonne grâce : et les automobilistes ne manqueront pas de faire de sévères réflexions au sujet de cette condamnation.

Et cependant, ils savent bien qu'un véhicule ne doit pas être abandonné sur la route, au coin d'une rue.

Un accident est si vite arrivé : on a vu des chevaux qui, attendant leur patron occupé à causer un peu plus loin, se sont emballés et ont fait des victimes.

Qu'un gamain monte dans une auto, qu'il parvienne à la mettre en marche, et voilà une catastrophe inévitable qui se produira.

De pareils faits, évidemment, sont excessivement rares.

Mais, entre nous, là, bien franchement, est-ce qu'on n'abuse pas un peu trop du stationnement des voitures dans les rues d'une ville ?

L. B.

Gendarmerie

M. Sourzat, adjudant à la 17^e légion est inscrit sur la liste des candidats pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

M. Nadal, ancien militaire, est nommé gendarme dans le Lot (arme à pied).

P. T. T.

Au Concours du surnumérariat des Postes et Télégraphes, les 3 candidats admis dans le département du Lot appartiennent à l'E. P. S. de Cahors.

Ce sont : Balès, de Crayssac ; Delteil, de Cahors ; Montfort, de Fajolles.

Nos félicitations.

Association des Mutilés, Veuves, Ascendants et Orphelins du Lot

On nous communique avec prière d'insérer :

Nous lisons dans le « Quercy », du 24 janvier, une note de la F. O. P. qui voudrait laisser à penser que ce serait grâce à son intervention en faveur des Pupilles de la Nation que l'Office National aurait accordé une subvention complémentaire de 75.000 francs à l'Office du Lot.

Une lecture attentive de la réponse du Ministre de l'I. P. suffirait à montrer que le mérite de l'action revient, non pas à la F. O. P. ou à son Secrétaire général, mais bien à la Section Permanente de l'Office départemental du Lot et à son énergique Président.

S'attribuer uniquement la gloire de l'action d'autrui cela s'appelle faire la mouche du coche. Au surplus, s'il le faut, nous en reparlerons ; mais nous espérons que le bon sens des intéressés, en l'espèce, parents ou tuteurs, nous dispensera de tous commentaires.

Les délégués des victimes de la guerre, à la Section Permanente : DUSSAUT, LAFAGE, Vice-Présidents de l'Office.

UN JUGEMENT INTÉRESSANT

Un magasin n'est pas un lieu public

Un grand magasin de chaussures avait installé des phonographes avec haut-parleur et donnait à ses clients des auditions musicales. La Société des auteurs et compositeurs prétendait qu'un magasin était un lieu public et que les auditions qui y sont données sont des auditions publiques et elle réclamait au grand magasin des droits d'auteur sur les morceaux joués dans les magasins.

Un refus ayant été opposé à cette réclamation, le différend fut porté devant le tribunal de commerce. Or, celui-ci vient de rendre un jugement dans lequel il déboute la Société des auteurs et compositeurs de sa demande « un magasin, dit-il, n'étant pas un lieu public ».

LES CADETS DU QUERCY à Paris

Après les succès de notre banquet annuel du dimanche 30 décembre et celui de la matinée du 6 janvier 1929, il est à prévoir que notre prochaine matinée qui a été organisée pour le dimanche 3 février obtiendra, comme toujours, un autre succès qui ne cèdera en rien aux précédents.

Le 8, rue Danton, n'est-il pas devenu pour les Lotois de Paris, le rendez-vous par excellence, où tous les 1^{er} dimanches du mois nous retrouvons en une immense foule ?

C'est en effet dans ces magnifiques salons des Sociétés Savantes que, tour à tour, se déroulent et notre bal et le joli concert, qui font que nos réunions sont fréquentées par une population des mieux choisies.

Le bal est des plus animés et nos concerts ont acquis une réputation mondiale ; nous pouvons être fiers d'avoir réussi à monter et à organiser une société, qui compte parmi les plus belles des Amicales de Province à Paris.

Ceci étant la conséquence d'une organisation parfaite, où tous les membres du Conseil d'Administration collaborent d'un commun accord à sa discipline et à sa bonne marche.

Le 3 février aura lieu notre Assemblée générale, où sera donnée lecture du compte-rendu moral, qui prouvera une fois de plus, la prospérité des Cadets.

Le trésorier général, en donnant son compte rendu financier, prouvera aussi combien nous avons lieu de nous réjouir des résultats obtenus ; il fait un pressant appel aux retardataires, afin qu'ils paient leur cotisation annuelle de 10 fr., car c'est bien cette petite somme versée par nous tous, qui alimente la caisse et nous permet de vivre.

Cette assemblée sera tenue à la première heure, afin de ne gêner en rien le bal ni le concert.

Notre charmante reine, Mlle Fernande Rogues, aura auprès d'elle la non moins charmante Mlle Rives Denise, pastourelle du Lot. Elles feront le meilleur accueil à tous nos amis qui voudront nous honorer de leur présence.

Le bal commencera à 14 heures, dans la salle d'Armes. Il reprendra ensuite dans les deux salles au son joyeux et entraînant de notre jazz, que sait si bien diriger M. Ségala. De leur côté, MM. Guillaume et Vidalie, avec accordéon et cabrette, joueront les plus belles danses de chez nous.

Lotois de Paris et amis des Cadets du Quercy, vous serez tous dimanche prochain, 8, rue Danton, aux Sociétés Savantes.

A titre exceptionnel, les portes seront ouvertes à 13 h. 50, heure à laquelle se tiendra l'Assemblée générale.

Antonin LABOUGE,
Secrétaire général des Cadets du Quercy,
63, rue Monge, 5^e arr.

Association Amicale « Périgord, Limousin, Marche, Aunis, Saintonge et Quercy »

Les membres de cet important groupement régional se sont réunis, dimanche, 20 janvier en un banquet, au nombre d'une centaine à l'Hôtel Alexandra, boulevard Dubouchage, Nice (A.-M.).

Après que M. Poyaud eût excusé quelques membres que des obligations antérieures avaient empêché d'assister à ce fraternel banquet, M. de La Borie, président aimé et respecté de l'Association prit la parole.

S'exprimant avec une rare distinction, il remercia les sociétaires présents et excusés, en même temps qu'il constatait la vitalité de ce groupement dont la carrière n'est pas très longue encore.

Le but de la Société, ne doit pas, selon lui, se borner au culte de la Petite Patrie, mais le climat enchanteur de Nice pourrait leur faire oublier. L'Amicale a aussi été créée dans un but d'entraide mutuelle, car pour employer sa propre expression : « La lutte pour la vie n'est pas une vaine métaphore, mais une dure réalité. »

Dans une belle péroraison, il termina son allocution par un appel à l'union et à la solidarité de tous les membres.

A son tour, M. Tardif, Conseiller général de la Creuse, Vice-Président de la Société, prit la parole et fit un vibrant éloge de ces vieilles provinces, notamment de son département La Creuse.

Les membres de l'amicale se sont séparés à la fin de l'après-midi, enchantés de cette fort agréable réunion.

LE FRID

Le froid continue à se faire sentir dans notre ville.

Lundi, la journée a été particulièrement rude. Le thermomètre est descendu à Cahors jusqu'à 7 au-dessous de 0.

A midi, le thermomètre du Boulevard, malgré le soleil, marquait à peine 1 au-dessus.

Mardi un brouillard glacé est tombé dans la nuit.

Mais le froid est moins vif.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

J'avais toujours pensé que le remplacement de Després par Bousquet, à la mêlée, était une opération malheureuse : la partie de dimanche a fourni nettement la preuve que je voyais juste. Tout le monde a pu remarquer, en effet, que la vitesse des attaques était devenue plus grande, que les 3/4 allaient bien plus avant dans les lignes adverses, et donc que les chances de succès augmentaient considérablement : c'est là le résultat d'une transmission plus rapide du ballon à l'ouverture. J'ajoute que Bousquet n'est nullement dépayé au centre où il me

Arrestation

La police de Brive a mis en état d'arrestation un nommé Lidon. C'est sur mandat du Parquet de Cahors que les agents ont arrêté Lidon qui était recherché depuis longtemps.

Lidon est inculqué dans l'affaire Ressec, l'auteur du cambriolage de Vers. Il aurait recélé et écorné les titres volés au préjudice de Mme Arbouys.

Ressec avait déclaré, au moment de son arrestation, qu'il avait jeté les titres volés.

Il est revenu sur ses déclarations et a indiqué la personne à laquelle il avait remis les titres.

Et c'était à Lidon.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol

Tena Vicente, 23 ans, ouvrier carrier à Montdomme, est prévenu de vol.

Il est condamné, par défaut, à 8 jours de prison.

VAGABONDS

Deux vagabonds, Leclerc Gilbert, manoeuvre, 21 ans et Tailleux Henri, 40 ans, sont condamnés à 8 jours de prison.

Le froid

Le froid continue à se faire sentir dans notre ville.

Lundi, la journée a été particulièrement rude. Le thermomètre est descendu à Cahors jusqu'à 7 au-dessous de 0.

A midi, le thermomètre du Boulevard, malgré le soleil, marquait à peine 1 au-dessus.

Mardi un brouillard glacé est tombé dans la nuit.

Mais le froid est moins vif.

Légion d'honneur

Parmi les dernières promotions à la Légion d'honneur parues au *Journal Officiel*, nous relevons avec plaisir la suivante :

M. Ressayier (Jules-Etienne), ordonnateur de l'Hôpital-Hospice de Cahors. Quarante-quatre ans de services civils.

Cette distinction récompense, en effet, un long dévouement aux œuvres hospitalières et de bienfaisance de notre ville. Nous en félicitons bien cordialement M. Jules Ressayier.

Bal des Aveyronnais

C'est ce soir, mardi, à 21 heures, qu'aura lieu, au Palais des Fêtes, le bal organisé par les Aveyronnais habitant Cahors.

On sait le succès que ce bal a toujours obtenu : il est certain que cette année, le nombre des invités étant plus considérable et le bal ayant lieu au Palais des Fêtes, le succès sera encore plus grand.

Au surplus, les organisateurs n'ont rien négligé pour donner le plus d'éclat à cette soirée, qui nous affirmes, ne sera pas la seule de cette année.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le décès cruel qui vient de frapper M. Caminade, le sympathique conseiller municipal de Cahors, en la personne de sa mère, décédée à Bégous.

Nous prions M. Caminade et sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Fédération départementale des Mutilés, Veuves et Ascendants

Les Mutilés, Veuves, Ascendants et Anciens Combattants, sont priés d'assister aux obsèques du camarade Redon François, qui aura lieu le mercredi 30 janvier, à 9 heures.

Réunion : Maison mortuaire, Quai Ségur.

Médailles Militaires

La Section des Médailles Militaires de Cahors, invite ses adhérents à assister aux obsèques de M. Redon François, frère de M. Meulle, membre de la Section de Cahors.

Réunion à la maison mortuaire, le 30 janvier à 9 heures, Quai Ségur.

DEPOSITAIRES A CAHORS : MM. FAYRET, H. GAYET, GUERCHOUX, phéliciens

Incendie

Dimanche, vers 7 h. 1/2, la sirène jetait son lugubre cri à travers la ville. Un sinistre venait d'éclater, disait-on, dans un immeuble de la rue Nationale.

En quelques minutes, les secours arrivèrent, mais les dévoués citoyens qui étaient accourus sur les lieux, en furent quittes pour leur dérangement.

Deux promeneurs qui passaient rue Nationale, entendirent crier « au feu ! au secours ! », par une femme qui se trouvait à la fenêtre d'un appartement de l'immeuble Pébrat.

Effectivement, les deux passants avaient vu une vive clarté dans l'appartement et avaient cru, avec raison, de leur devoir d'aviser la police.

Mais, heureusement, ce n'était qu'une grande leur, provoquée par du papier jeté dans la cheminée, leur qui avait affolé le locataire de l'appartement.

PALAIS DES FÊTES

Nous rappelons que c'est demain, mercredi 30 janvier, qu'aura lieu la 1^{re} représentation de :

LA GRANDE EPREUVE

Les 2^e et 3^e représentations auront lieu jeudi en matinée et soirée.

Au cours de ces deux représentations, une quête sera faite au bénéfice de la caisse des orphelins de guerre.

Remerciements.

L'instituteur de Labastide-du-Vert adresse, d'une manière toute particulière, ses remerciements à la personne qui, le dimanche 27 janvier, a profité de son absence, pour faire à sa place, la cueillette des osiers sur le bord du ruisseau, le long du préau de l'école et que lui-même avait plantés.

Il voudrait bien savoir par qui cette personne avait été autorisée ? Il est vrai que : « Qui se gêne, se fait mal. » — A. B.

Publication de mariage.

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage qui doit être célébré à la mairie de St-Médard-Catus de Mlle Laparra Claire-Marie-Simone, de la Borde-Rouge, commune de Labastide-du-Vert, résidant à Saint-Médard, avec M. Raymond Basile, mécanicien, domicilié à Vezuch.

Meilleurs vœux aux jeunes et futurs époux.

Montgesty

Naissance. — Un garçon, prénommé Raymond-Louis, est né chez M. Henri Roux, au Sirey. Nos vœux et nos félicitations.

Décès. — Nous apprenons le décès de Mme Marie Vayssié, veuve Gramat, au Bourg. Nous exprimons à la famille nos vives condoléances.

Cabrerets

Compatriote. — Nous avons appris avec plaisir que la médaille d'honneur des Travaux publics de l'Etat avait été décernée à notre sympathique compatriote, M. Maligne, ancien agent des travaux publics de la Ville de Paris.

Nous adressons à M. Maligne qui compte de si nombreux parents et amis à Cabrerets nos félicitations.

Luzach

Avancement. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. André Méric, commis des Contributions Indirectes à Quesnoy-sur-Deule (Nord), vient d'être élevé au choix à la deuxième classe.

Nos vives félicitations.

Albas

Le créateur de nos grandes foires. — De l'évêque quercynois qui fut connu sous le nom de « Mousou Antoni de Bas » (d'Albas), M. Lafon a fait dimanche une intéressante biographie.

Antoine Ebrard de Saint-Sulpice, appartenant à l'une des plus grandes familles du Quercy, fut désigné comme évêque du Quercy, à l'âge de 18 ans, après de fortes études en Sorbonne, en 1577.

Au lieu de prendre tout de suite la direction de son diocèse, il fait un voyage à Rome, où il est accueilli avec méfiance parmi les cardinaux, à cause de sa jeunesse. Mais il a vite conquis par sa science théologique la cour papale et il est même nommé membre du tribunal de la Rote.

Le sac de Cahors, en 1580, le rappela dans sa ville épiscopale, où il s'appliqua à relever les ruines et à combattre la peste qui décima ses fidèles.

Entre temps, il est nommé membre du Conseil d'Etat du roi Henri III et se trouve précisément à Blois, au moment de l'assassinat du duc de Guise.

Si bien qu'en rentrant à Cahors, il est fort mal accueilli par la partie de la Ligue, violemment excité par la farouche éloquence du moine Tholousois, qui électrisait une population en

semble, au contraire, très à sa place ; ce joueur sait partir avec décision, feinter, et défendre énergiquement. La Commission serait bien inspirée de laisser ces deux joueurs à leur place de dimanche dernier. Que dire de la partie ? Les deux équipes étaient mixtes ; à Cahors, manquaient Alazard, Garrigues, Bach, Marty, Seilhan, A. Rodez, l'excellent demi Vayssé était absent avec trois ou quatre de ses camarades. Le match fut intéressant de bout en bout, rapide, clair, correct ; les attaques et les contre-attaques se succédèrent sans interruption et tout le monde y participa avec brio. La valeur de nos représentants a dépassé, de beaucoup, ce qu'elle était en novembre. Tant mieux pour les parties officielles à venir.

Finalement l'Aviron triompha par 9 à 5 (3 essais à 1 essai).

Une bonne nouvelle nous est parvenue dimanche : le Football-Club Toulousain a dû baisser pavillon devant le Gallia. Rien ne pouvait être plus agréable aux Cadurciens. Le classement de la poule donne donc : Cahors 3 points ; Gallia 4 points ; Football-Club 3 points.

L'Aviron est champion de sa poule ; il disputera la finale du Championnat des Pyrénées dimanche prochain au stade athlétique Gaillacois. Le lieu de la rencontre n'est pas encore connu.

Les deux finalistes du Championnat des Pyrénées (2^e série), Gaillac et Cahors, ont fait choix du terrain de Causade pour y disputer dimanche la finale. Il reste maintenant au Comité des Pyrénées de ratifier ce choix, qui ne peut faire aucun doute.

Note du Trésorier. — Il est rappelé aux membres de l'Aviron qu'ils n'ont droit d'accès sur le terrain le jour où leur Club dispute un match officiel, que s'ils sont affiliés à la F. F. R., conformément à l'art. 159, et si sur leurs cartes sont collés les papillons d'affiliation (prix du papillon, 1 fr. 50) et si elles sont à jour avec la Trésorerie du membre.

A partir de mercredi, un membre du Comité se tiendra à la disposition des membres pour distribuer la nouvelle carte de l'année, avec les vignettes, de 1 heure à 2 heures au Siège.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Labastide-du-Vert

Remerciements. — L'instituteur de Labastide-du-Vert adresse, d'une manière toute particulière, ses remerciements à la personne qui, le dimanche 27 janvier, a profité de son absence, pour faire à sa place, la cueillette des osiers sur le bord du ruisseau, le long du préau de l'école et que lui-même avait plantés.

Il voudrait bien savoir par qui cette personne avait été autorisée ? Il est vrai que : « Qui se gêne, se fait mal. » — A. B.

Publication de mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage qui doit être célébré à la mairie de St-Médard-Catus de Mlle Laparra Claire-Marie-Simone, de la Borde-Rouge, commune de Labastide-du-Vert, résidant à Saint-Médard, avec M. Raymond Basile, mécanicien, domicilié à Vezuch.

Meilleurs vœux aux jeunes et futurs époux.

Montgesty

Naissance. — Un garçon, prénommé Raymond-Louis, est né chez M. Henri Roux, au Sirey. Nos vœux et nos félicitations.

Décès. — Nous apprenons le décès de Mme Marie Vayssié, veuve Gramat, au Bourg. Nous exprimons à la famille nos vives condoléances.

core sous l'emprise de la rancune contre les troupes calvinistes du Béarnais.

Menacé dans sa vie et dans ses biens, l'évêque dut fuir Cahors et chercher asile dans son château d'Albas, où, selon le témoignage de son historien, de son ami, Maleville, sieur de Cazals, il vécut cinq ans dans la méditation et la prière.

Les ligueurs de Cahors surnommèrent par dérision leur évêque « Mous-su Antoni del Bas » et, répondant à cette boutade, il fit graver sur la porte de notre château un verset de psaume dont la traduction signifiait que bien qu'il fit son domicile au Bas (Albas) il se confiait à la profession du Très-Haut.

Et c'est durant ce banissement, en 1589, qu'il fit accorder à nos ancêtres une lettre patente de Henri III, tousjours aux archives de notre mairie, et que M. Lafon a montrée aux auditeurs. Parchemin calligraphié, muni du sceau du roi, qui nous accordait quatre foires et cinquantes-deux marchés. Document dont le commentaire fait ressortir l'importance de notre bourgade à cette époque.

Ebrard de Saint-Sulpice put reprendre possession de sa bonne ville de Cahors en 1593, après l'avènement de Henri IV. Il n'oublia jamais la tranquillité et sereine hospitalité de notre château. Il vint y mourir en 1603, à l'âge de 44 ans, et dans son testament, il légua à nos consuls les droits de pont et de pontonnage d'autant plus intéressants pour le budget local que le commerce des vins de Bordeaux était très prospère.

Albas doit un souvenir à ce grand Queyrinois.

Bélays

Publication de Mariage. — Entre M. Sillac Robert, propriétaire, cultivateur à Pech-d'Eau, commune de Bélays, majeur, et Mlle Laborie Némie, sans profession, à Peyrilles, canton de St-Germain-du-Bel-Air, mineure.

Classe 1929. — Le recensement de la 1^{re} fraction de la classe 1929 a donné deux inscriptions : les jeunes Garrigon Raymond, des Ons et Foissac Georges, de Lalande.

Tournée du Percuteur. — M. le Percuteur de Sauzet se rendra à la Mairie de Bélays, le 6 février prochain pour le paiement des retraites ouvrières et paysannes, à 9 heures.

Montcuq

Question d'hygiène et de salubrité publique. — Ne pourrait-on pas, comme cela a eu lieu dans certaines agglomérations, faire procéder au godaillage de la chaussée de la route qui traverse notre localité afin que la poussière qui s'en dégage ne se répande pas dans les maisons avoisinantes et y porte le germe de nombreuses maladies.

Poser la question, c'est la résoudre et, pour ce faire, il incombe à nos élus de l'étudier mûrement et d'en demander à qui de droit sa réalisation.

Espérons que, pour le bien public, nos Conseillers municipaux, s'empres- sèrent de mettre tout en œuvre dans le but d'obtenir satisfaction. — X.

Foire du 25 janvier. — Durant la matinée il est tombé de la neige pendant une heure 1/2 environ, recouvrant la campagne d'un blanc lin- ceul, ce qui n'a pas été favorable à notre foire.

Les routes également étaient très mauvaises et plusieurs propriétaires ont été contraints de laisser, à mi-chemin leur attelage en fourrière.

Cependant, vers les 11 heures, le soleil s'étant montré, la foire a pu être assez bien tenue.

Les divers marchés, pour la saison, étaient assez bien approvisionnés.

Nous avons constaté une légère hausse sur le prix d'achat des veaux et agneaux pour la boucherie.

Cours qui ont été pratiqués :
Marché aux bestiaux. — Bœufs de travail, de 5.500 à 6.500 fr.; vaches de travail, de 4.000 à 5.000 fr.; génisses, de 3.500 à 4.500 fr.; taureaux, de 3.000 à 3.800 fr.; le tout la paire; bœufs pour la boucherie, de

190 à 210 fr.; vaches, 160 à 180 fr., le tout les 50 kilos; veaux, de 7 à 8 fr.; moutons gras, 5 fr.; agneaux de lait, 7 fr., le tout le kilo; porcelets, de 140 à 180 fr. pièce, suivant la grosseur.

Marché à la volaille. — Poulets, de 5.50 à 6 fr.; poules, de 4.50 à 5 fr. (hausse); dindons, 4.50 à 5 fr.; canards, 5 fr.; pintades, de 6 à 7 fr.; lapins, de 3.50 à 4 fr. (hausse assez importante due à la pénurie de ces quadrupèdes, le tout le demi-kilo; pigeons, de 5 à 9 fr. la paire; œufs, 9 francs la douzaine.

Truffe, en petite quantité, vendue à raison de 80 à 100 fr. le kilo.

Halle aux grains. — Pas d'apport. Marché au jardinage. — Choux à planter, 12 fr.; oignons, 3 fr., le tout le cent; choux pommés de 2 à 3 fr. 25; salades diverses, de 0 fr. 75 à 1 fr.; céleri, de 1 fr. 50 à 2 fr.; céleri-rave, 1 fr. 25, le tout la pièce; carottes, de 1 fr. 50 à 3 fr.; salsifis, de 2 à 4 fr.; scorsonère, de 2 à 4 fr.; navets et raves, 1 fr. 50; oignons, 3 fr.; échalotes, 2 fr., le tout le paquet; ails, de 20 à 25 fr., les 100 têtes; poireaux, de 2 à 3 fr., la douzaine.

Plants de vigne en grande quantité. Rupestris racinés, de 50 à 60 fr., le cent. La prochaine foire aura lieu le jeudi, 14 février.

Fargues

Démographie. — On a enregistré, chez nous, en 1928 : 7 naissances, 5 mariages, 3 décès.

Saux

Probité. — M. Catellin a trouvé un portefeuille contenant une somme assez importante.

Il s'est empressé de la remettre à M. le maire qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Sauzet

Foire. — La foire du 14 février, tombant le même jour que celle de Montcuq, se tiendra le jeudi 7 février.

Puy-l'Évêque

Nécrologie. — Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques du jeune et regretté André Costes, décédé à Paris, des suites d'une courte maladie contractée à l'hôpital, où il était en service depuis quelques années.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Puy-l'Évêque au milieu d'une foule nombreuse qui avait tenu à apporter de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Duravel

Démographie. — Pendant l'année 1928, il a été enregistré à l'état civil : Naissances : 21; décès : 21; mariages : 4.

Si 1928 n'a pas vu décroître sa population, elle n'a pas été augmentée non plus, et le nombre plutôt infime de mariages n'est pas fait pour la relever.

Espérons que 1929 sera plus favorable à la repopulation de notre commune.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La deuxième foire. — Notre deuxième foire mensuelle de samedi dernier a été d'une importance exceptionnelle en dépit du froid intense qui sévit depuis quelques jours sur notre région.

Il y avait abondance de bestiaux sur les divers emplacements de notre champ de foire et de produits sur les marchés de l'intérieur.

Bien ensolleillé jusqu'à midi, le temps s'est ensuite assombri et à 14 h. la neige commença à tomber fine et serrée et à couvrir le sol gelé d'un blanc manteau qui, dans la soirée, atteignait une épaisseur de 5 à 6 centimètres et a dû gêner considérablement le retour des visiteurs de la foire.

Mercuriale du 28 janvier 1929

Blé, 125 à 130 fr.; Avoine, 55 à 60 fr.; Haricots, 70 à 80 fr., le tout l'hectolitre; Œufs, 9 fr. 50 la douzaine; Beurre, 15 à 16 fr.; Poules, 10 à 11 fr.; Poulets, 10 à 11 fr.; Lapins, 7 fr.; Canards, 15 à 16 fr.; Oies, 15

à 16 fr., le tout le kilo; Pigeons, 6 à 7 fr. la paire.

Bœufs, 360 à 380 fr.; Veau, 750 fr.; Mouton, 450 à 500 fr.; Porc, 700 à 800 fr., le tout les 100 kilos.

Cajarc

La foire. — Malgré un temps très froid et un vent violent, la foire de Cajarc du 25 a eu un grand nombre de visiteurs et il s'est traité pas mal d'affaires à des prix élevés surtout pour la viande de boucherie où le veau s'est payé jusqu'à 8 fr. le kilo.

Par contre, les forains se plaignent du peu d'empressement des clients qui tournent sur le tour de ville, mais achètent peu.

Mariages. — On annonce le mariage de M. Roques Ernest Louis, à Salvagnac-Cajarc, avec Mlle Bouquet Léonie-Marie-Marthe, à Cajarc, et de M. Cassayre Abel-Fernand avec Mlle Pezet Henriette-Ranny, de Cajarc.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux.

La neige. — Samedi soir, la terre a été recouverte rapidement d'une couche de neige, dont la chute paraissait devoir continuer toute la nuit. Mais le temps s'est éclairci et la neige s'est fondue.

Théminettes

Nominations. — M. Eugène Lescure a été nommé délégué administratif pour la révision de la liste électorale de 1929; M. Charles Cros a été nommé délégué administratif du Bureau de Bienfaisance pour une période de 4 ans.

Le dimanche, 20 janvier, a eu lieu la mariée une réunion des membres du Bureau de Bienfaisance pour la nomination annuelle du Vice-Président et de l'ordonnateur.

A l'unanimité, M. Emile Delfour a été élu Vice-Président et M. Eugène Lescure, ordonnateur.

St-Céré

Nécrologie. — Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme Banié, demeurant route d'Anyac. Etablie depuis longtemps à St-Céré où elle avait une partie de sa famille, la défunte avait su créer de nombreuses relations par son caractère enjoué et aimable et par ses qualités de cœur.

Mme Banié, était déléguée cantonale et membre du comité de patronage de l'Ecole des filles. Aussi une délégation d'élèves et de maîtres des deux écoles avait tenu à se joindre au cortège imposant de ses nombreux amis.

Nos plus sincères condoléances à la famille et en particulier à M. Castanié, ancien maire, proche parent de la défunte.

Le même jour, à 4 h. a eu lieu l'inhumation de Mme Sudres, mère de M. Sudres sous-préfet à Sarlat, décédée dans cette dernière ville et membre du comité de patronage de l'Ecole des filles de St-Céré. Une délégation des écoles assistait à la cérémonie ainsi que les nombreux amis de la famille, originaire de St-Céré et très estimée de la population. Nos plus sincères condoléances à Mme et à M. Pierre Sudres, si cruellement éprouvés.

Foire du 22 janvier. — La foire du 22 janvier, favorisée par le beau temps, avait attiré beaucoup de monde. Tous les marchés étaient bien approvisionnés.

Voici les cours pratiqués :
francs; vaches, de 2.800 à 3.400 fr.; bovillons, de 1.600 à 2.200 fr.; génisses, de 2.200 à 2.600 fr., le tout la paire.

Veaux de lait pour la boucherie, de 7 à 8 fr. le kilo, poids vif; pores gras, de 336 à 420 fr. les 50 kilos sur pied; porcelets, de 90 à 130 fr.; brebis, de 140 à 160 fr.; agneaux, de 90 à 110 fr. la pièce.

Foin, de 105 à 110 fr.; seigle, de 76 à 80 fr.; sarrasin, de 78 à 83 fr.; avoine, de 45 à 48 fr.; pommes de terre, de 40 à 43 fr., le tout le sac de 80 litres.

Châtaignes sèches pelées, de 24 à 25 fr. le double décalitre; cerneaux, de 15 à 16 fr. le kilo.

Poules, 4,50; poulets, 4,75; lapins domestiques, de 3 fr. à 3,25; dindes, 6,50; dindons, 5,50, le tout le demi-kilo.

Beurre, de 12 à 13 fr. le demi-kilo. Oies grasses, 8 fr.; foies d'oies, de 25 à 30 fr. le demi-kilo.

Les œufs, de 8 à 9 fr. la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Compatriote. — Nous apprenons avec un vif plaisir la nomination de M. Fresquet, le sympathique agent de ville, ancien gendarme, comme sous-agent militaire à Montauban.

Tout en regrettant son départ, nous lui adressons nos vifs sincères félicitations.

Ball de l'Union sportive. — C'est samedi prochain, 2 février, qu'aura lieu dans la salle du Cinéma-Théâtre le grand bal annuel de l'Union sportive, sous la présidence de M. le Sous-Préfet, de M. le Maire et du Lieutenant Combes, chef du centre départemental d'éducation physique.

Comme toujours, un brillant orchestre rehaussera l'éclat de cette belle soirée.

Labastide-Murat

Bureau de Bienfaisance. — Nous apprenons que par une décision toute récente, M. Joseph Périé, propriétaire à Gourdon, vient d'être nommé membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Bouzou, bourrelier, démissionnaire.

Salviac

On réclame. — Ne serait-il pas possible d'allumer le bec à acétylène qui se trouve à la fontaine publique, les jours où la lune doit éclairer tardivement ?

Nous pensons quant à nous que l'utilité de l'éclairage sur ce point est manifeste.

Des accidents regrettables peuvent survenir en raison de la glace qui entoure les bassins, au surplus l'eau qui s'écoule de la fontaine peut mouiller les pieds et en cette saison hivernale cela est vraiment désagréable.

Nous voudrions croire que le nécessaire sera fait au plus tôt; en février a lieu la réunion du conseil municipal, une décision doit être prise au plus tôt dans l'intérêt de la population.

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre jeune concitoyen M. Louis Liaron, charbon à Salviac avec Mlle Yvonne Costes, de Salviac.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Souillac

Acte de vandalisme. — Ces derniers temps des dégradations importantes ont été commises sur des panneaux de signalisation des routes nationales et chemins vicinaux, notamment sur la route nationale n° 20 et le chemin n° 12 de Mareuil à Lanzac. En outre, des disques d'obstacles ont été arrachés, tordus et jetés dans les champs.

Le coût de remplacement ou de réparation de ces panneaux est très élevé. D'autre part, leur enlèvement ou détérioration présente, surtout en ce qui concerne les disques d'obstacles, sont un danger pour la circulation, car leur absence ou non-compréhension peut causer un accident pour un automobiliste non prévenu.

L'année dernière, à la suite de faits semblables, survenus sur la route de La Forge à Gignac, les coupables furent trouvés et sévèrement punis. Il n'est pas tolérable que ces faits se renouvellent et le public est prévenu que les auteurs de ces actes de vandalisme seront recherchés activement et poursuivis devant les tribunaux, et qu'ils seront passibles de peines sévères, en sus des frais de réparation des dégâts commis.

Renseignements

Comment obtenir de l'armée prêts de chevaux et de mulets

A l'époque des gros travaux, les agriculteurs ont souvent besoin d'animaux de trait complémentaires. Ils peuvent se procurer dans des conditions intéressantes en s'adressant à

l'armée, soucieuse à l'occasion de participer aux travaux de la paix.

M. le docteur Hughier nous explique, dans « la Vie Agricole et Rurale », quelles sont les démarches à effectuer pour bénéficier des prêts de chevaux et mulets.

Il suffit d'adresser une demande sur papier libre à un chef de troupe d'une garnison distante au maximum de 40 kilomètres. Voici comment elle peut être libellée :

M. X... domicilié à... demande à M. le Commandant du (numéro) régiment de... en garnison à... de lui consentir le prêt d'un cheval dans les conditions de la circulaire ministérielle du 15 juin 1927.

Le domicile du cheval sera... Cette demande devra être accompagnée d'un certificat du Maire attestant que l'emprunteur dispose des moyens de nourrir et d'entretenir le cheval demandé.

Si satisfaction peut être donnée, le chef de troupe convoque l'intéressé, qui est admis à faire choix d'un animal parmi ceux disponibles.

Un procès-verbal de livraison est alors établi et le demandeur qui aura dû se munir des objets nécessaires à la conduite de l'animal, est autorisé à l'emmenner.

La durée du prêt est indéterminée. Si le régiment a besoin de la bête prêtée, il doit prévenir son détenteur 15 jours à l'avance, qu'il devra la restituer. Si, au contraire, l'emprunteur n'a plus besoin de l'animal, il en avise le régiment huit jours avant celui choisi pour le reconduire.

Bien entendu, tous les soins désirables doivent être donnés par les agriculteurs aux animaux prêtés. Point particulier, ils doivent contracter une assurance au bénéfice de l'Etat, contre tous risques et pour la valeur de l'animal prêté. Ils auront soin de la faire établir avant de prendre livraison de la bête, car des accidents peuvent toujours être redoutés en cours de route.

L'emprunteur doit, au bout d'un mois, adresser sous pli recommandé au chef de corps, police sousscribte et quittance de prime.

En somme, les agriculteurs peuvent se procurer dans des conditions réellement avantageuses, chevaux ou mulets en s'adressant à l'armée; ils auront pour tous frais l'entretien et la prime d'assurance. Il est donc raisonnable d'en profiter.

Le public est informé que le Vendredi 1^{er} Février à 1 h. 30, il sera procédé en la dite salle à la vente aux enchères publiques, d'un important mobilier, comprenant : un salon de cinq pièces, deux chambres modernes avec lits de milieu et armoires à glace, un autre lit avec sommiers, table, réchaud à gaz et bibelots divers, etc., etc., etc.

12 0/0 en plus au comptant. BOULOMIÉ.

Monsieur Ludovic RIEU
Négociant

3.600 m2 DE TERRAIN, EN VILLE
avec eau, labouré

A louer immédiatement
pour culture maraichère

S'adresser au Bureau du Journal

ETUDE
DE
Maitre BOULOMIÉ
HUISSIER A CAHORS
SALLE DE VENTE HENRI-IV
3, rue du Portail-Alban

VENTE AUX Enchères publiques

Le public est informé que le Vendredi 1^{er} Février à 1 h. 30, il sera procédé en la dite salle à la vente aux enchères publiques, d'un important mobilier, comprenant : un salon de cinq pièces, deux chambres modernes avec lits de milieu et armoires à glace, un autre lit avec sommiers, table, réchaud à gaz et bibelots divers, etc., etc., etc.

12 0/0 en plus au comptant. BOULOMIÉ.

Violent incendie à Berlin
De Berlin : Un violent incendie a détruit un immeuble de rapport et une grande scierie mécanique dans un faubourg de Berlin. L'effondrement de l'immeuble causa la mort d'un pompier. Cinq personnes furent grièvement blessées, trois autres plus légèrement.

La neige obstrue les rues de Berlin
De Berlin : 300 chasse-neige et 11.500 hommes sont employés à nettoyer les rues de Berlin recouvertes d'une épaisse couche de neige.

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

PRINCESSES DE SCIENCE

Par Colette YVER

DEUXIEME PARTIE

II

Au milieu des tables, un étroit passage était ménagé. Dina s'y glissa. A peine sa mince personne y trouvait-elle place; et elle se hâtait, poussée par l'appétit de ses vingt-deux ans mal nourris. Ça et là, des mains s'offraient, qu'elle serait sans rien dire; mais musclées et chaudes d'adolescents, mains fiévreuses de rêveurs nihilistes, mains de jeunes filles, négligées, aux ongles coupés trop ras. Et ainsi elle gagna la cuisine, où deux femmes s'affairaient, près des fourneaux, à remplir des assiettes tendues.

Sur une table, Dina choisit un verre, un couteau, une fourchette d'étain et une grosse assiette de faïence qu'elle se fit garnir de macaroni pour quatre sous; on y ajouta, pour dix sous, une portion de bœuf bouilli, et pour deux sous, un morceau de pain. Elle paya de sa pièce d'or, et, ayant ramassé la monnaie avec un soin minutieux, elle se mit en quête d'un coin

de table où poser son couvert. A ce moment, deux très jeunes gens, en qui l'on devinait des étudiants, s'étant levés, on lui fit un signe et elle prit leur place.

Un beau garçon pâle, aux habits de velours, à la tignasse frisée, était assis près d'elle. Il lisait, en mangeant, une brochure de Tolstoï, dont le portrait, semblable à celui qu'on voyait chez Dina, était accroché à la muraille au-dessus de lui. Le texte de la brochure était en français; avec un crayon, le jeune homme écrivait dans les marges des annotations en russe, et les faisait lire à son voisin de droite; et tous deux, à mi-voix, échangeaient leurs impressions. Un froissement de papier leur fit tourner la tête : c'était, derrière eux, une femme aux cheveux coupés courts, aux yeux fous, coiffée d'une sorte de chapeau d'homme, qui faisait circuler des libelles; et, de table en table, des regards s'allumaient, et un souffle de conspiration passa sur toute la salle où de tranquilles étudiantes, aux prunelles douces de Slaves, contournaient de mâcher, en rêvant, leur bouilli coriace.

La porte s'ouvrit; Dina, machinalement, leva la tête. Pautel était debout sur le seuil. Il hésita une seconde, cherchant quelqu'un des yeux; puis il descendit les deux marches.

Dina tressaillait et pâlit. Il venait donc la poursuivre jusqu'ici ? Elle pensait juste, car, apercevant la plaque demeurée libre à côté d'elle, Pautel

tel vint s'y asseoir. Une colère fit blêmir la jeune fille. Comment ! alors qu'elle se réjouissait d'instinct parmi ses frères, dans ce cénacle chaste où toute femme arrivant était regardée comme une sœur, ce Français en quête d'aventure osait l'y rejoindre ! Oh ! il avait envie d'elle : cela ne se voyait que trop. Et si elle cédait, cela durerait un an, dix-huit mois au plus, dans quelque chambre meublée, témoin de tant d'amours semblables, au fond d'un hôtel suspect ! Puis quand il l'aurait arrachée à ses études, dissipée, troublée, chavirée, le moment viendrait pour lui de songer au mariage riche, gage du bel avenir, et il la laisserait derrière lui, son goût au travail perdu, ses livres oubliés, sans courage pour reprendre la lutte...

Mademoiselle Skaroff... fit docement le jeune homme.

Et elle avait beau se raidir, il y avait dans cette voix une caresse quelque chose d'indéfinissable qui lui était délicieux.

Vous m'avez bien reconnu, mademoiselle Skaroff ! répéta Pautel, plus tremblant qu'elle-même.

Où.

C'est bien ici le fameux restaurant russe, n'est-ce pas ?

Où.

J'en étais très curieux, figurez-vous !... alors, comme j'avais un malade, pas très loin, je suis entré en passant. Vos compatriotes ne m'en voudront pas ?

Non.

Et comme elle le voyait attendre le service, elle se décida — car enfin il était un peu chez elle ici — à l'avertir charitablement :

On ne viendra pas : il faut que vous alliez là-bas, au fond. Vous prendrez une assiette et vous demanderez les choses qu'on mange aujourd'hui.

Il la remercia et suivit ses instructions. Dina sentait augmenter son trouble. Elle se disait qu'il y avait tout de même de la noblesse et de la bonté dans ce jeune médecin débutant, qui fondait une clinique gratuite pour ces gens du demi-peuple que l'hôpital refuse, pour ces petits employés à qui le médecin coûte trop cher. Et une grande douceur, en dépit d'elle-même, lui venait aussi, à cette pensée que, dans l'immense et cruel Paris qui l'écrasait sous son indifférence, quelqu'un l'aimait, pensait à elle, désirait son amour comme une grande faveur.

Le revint s'asseoir à côté d'elle, une tranche de bifteck saignant dans son assiette, et avec son bel appétit d'homme sain et actif, il commença de couper la viande dure. Alors, Dina trouva très bon de ne pas manger toute seule, de sentir vibrer près d'elle une âme qui ne s'exprimait pas, de respirer comme un parfum de tendresse. Elle lui savait gré de ne rien dire; elle avait redouté une scène d'aveux, et voilà qu'il gardait un silence inexplicable.

— Vous n'aimez pas le vin ? de-

manda-t-il seulement, lorsqu'il la vit saisir la carafe et remplir son verre.

— Non, répondit-elle fièrement, je n'aime pas le vin.

Le contenu de son assiette s'achevait. Elle avait faim encore : son voisin de gauche, le beau garçon pâle aux habits de velours, était parti, laissant du pain sur la table; elle prit ce reste, le dévora, tout en faisant de son macaroni de minuscules bouchées.

Vous ne prenez pas autre chose ? demanda encore Pautel d'une voix qu'elle ne lui connaissait pas.

— Je n'ai plus faim, répondit-elle. Son macaroni achevé, elle garda dans la main ce gros croûton qu'elle cachait et dont elle portait à ses lèvres de petits morceaux, furtivement, pour que Pautel ne vit point qu'elle mangait son pain sec. Derrière la mousseline des rideaux, les ombres de passants glissaient plus fréquemment sur le trottoir. Tout à coup, nerveusement, Pautel ôta son lorgnon et se mit à l'essuyer du coin de sa serviette, puis, repoussant son assiette brutalement :

— C'est in mangeable ! gronda-t-il, comment pouvez-vous...

Il s'arrêta. Autour d'eux, les jeunes filles, les étudiants aux longs cheveux, les conspirateurs aux libelles, les mystérieux rêveurs de la Sibérie hante, étaient allés avec de petites soucoupes acheter leur dessert, et ils savaient maintenant — les plus riches avec du thé, les plus pauvres avec du pain —

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve REDON, née MEULET; Monsieur et Madame REDON Jean; Monsieur et Madame REDON Irénée; Monsieur et Madame MEULET Léon et leur fils Jean.

Les familles REDON, DUBRUEL, MEULET, VIDAL, et tous les autres parents ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur François REDON

décédé le 28 janvier 1929, muni des sacrements de l'Eglise, et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 30 courant, à 9 heures 1/4, en l'Eglise St-Urcisse.

Réunion 18, Quai Ségur.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Alexandre CAMINADE, propriétaire au Payrat-Bégoux; Madame et Monsieur LUCIEN CUVELOT;

Monsieur Joseph CAUSSIL; Madame Jeanne CAUSSIL; et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Marie CAMINADE

Née CAUSSIL
décédée au Payrat-Bégoux, le 29 janvier 1929, dans sa 81^e année, et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 31 janvier, à 9 heures du matin.

Réunion à la maison mortuaire, au Payrat-Bégoux.

Les douleurs vagabondes

Les douleurs, c'est, en somme, la manifestation de la présence de l'acide urique dans l'organisme. Cet acide urique, charrié par le sang, se répand dans le corps et vous mord partout où il fait des stations, aux bras, aux jambes, dans les côtes, voire dans la tête.

Un excellent moyen de combattre efficacement les douleurs, c'est de faire usage de Pilules Pink qui, stimulant énergiquement les fonctions organiques et possédant, en outre, la propriété de régénérer et de purifier le sang, empêchent la formation exagérée de l'acide urique et en permettent l'élimination.

« Depuis que j'ai pris des Pilules Pink — écrit Mme Pruvost-Tourbe — j'ai vu disparaître les douleurs qui m'oppressaient et qui me rendaient incapable de travailler. Je ne prendrai certainement pas d'autre remède lorsque je serai souffrante. Les Pilules Pink sont un remède d'une exceptionnelle efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, douleurs, irrégularité des époques. »

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: P. P. Barrot, 23, rue Ballu, Paris, 6^e arr. La boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

ETUDE
DE
Maître G. FONTANGES
Docteur en droit
AVOYÉ A FIGEAC (Lot)
(Successor de son père)

PURGE d'hypothèques légales

Par acte passé devant Maître MADELMONT, notaire à Bretenoux (Lot), le sept octobre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, Monsieur Armand MOLLIEN, propriétaire, demeurant à Biars (Lot), Villa Beauséjour, maire de la commune de Biars (Lot), agissant en sa qualité de maire et en vertu de l'autorisation à lui donnée par Monsieur le Préfet du département de Lot aux termes de son arrêté en date du vingt-trois mil neuf cent vingt-quatre, a acquis au nom et pour le compte de la commune de Biars (Lot), de Monsieur Antoine PELISSIE, agent d'affaires, demeurant à Tulle (Cor-

reze), agissant au nom et comme mandataire de Madame Anne-Adeline-Marie-Thérèse de LAVAL DE SAINTE-FORTUNADE, sans profession, veuve de Monsieur le Vicomte Jean-Marie-Joseph TYREL DE POIX, demeurant alternativement à Rueil (Seine-et-Oise), Avenue du chemin de fer, N° 68 et en son château de la Roche Ploquin, commune de Sempes, canton de La Haye-Descartes (Indre-et-Loire):

1^o Une contenance de cinquante ares ou environ de terrain à démembrer d'une parcelle de terre en nature de terre et friches située au lieu dit « Graves Basses », commune de Biars, et faisant partie du N° 156 de la section B du plan cadastral de ladite commune. Ce terrain destiné à l'emplacement d'un champ de foire ou terrain quadrilatère d'une longueur de cent mètres et d'une largeur de cinquante-neuf mètres. Toutefois cette largeur est réduite de neuf mètres environ sur une distance approximative de cinquante-quatre mètres par suite d'une bande de terrain qui y fait suite appartenant à Madame Rosa dite Rosa SOLIGNAC, veuve de Monsieur Paul BOYER, demeurant à Bretenoux et qui a été vendue à la commune de Biars, suivant acte du sept octobre mil neuf cent vingt-quatre par Maître MADELMONT, notaire. Ledit terrain à purger du côté Est de ladite parcelle, du côté attenant à ladite dame veuve BOYER sera, dans le sens de sa longueur, parallèle à la route nationale N° 140, dont il sera distant de soixante-quatorze mètres environ.

2^o Une autre contenance de sept ares ou environ de terrain à démembrer de la même parcelle N° 156 de la section B. Ce terrain en nature de terre et friches destiné à l'emplacement d'un bureau de poste est à prendre sur le côté Nord de ladite parcelle attenant à la route de Gagnac. Il sera situé entre deux chemins qui seront ultérieurement établis par la vendresse sur ladite parcelle N° 156 dont un, celui situé à l'Est de la partie vendue aboutira au champ de foire dont il est parlé ci-dessus. Il aura la forme d'un quadrilatère dont le côté Nord attenant à la route de Gagnac mesurera environ seize mètres; le côté Est en bordure du chemin projeté aura quarante-cinq mètres vingt-cinq centimètres; le côté Ouest en bordure de la deuxième voie projetée aura trente-trois mètres soixante-quinze centimètres et le côté Sud attenant au terrain restant de Madame de POIX, aura une longueur de vingt-six mètres dix centimètres.

Cette vente a été consentie à la commune de Biars, moyennant le prix de TROIS MILLE CINQ CENTS FRANCS.
Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe

du Tribunal civil du département du Lot le douze décembre mil neuf cent vingt-quatre et le procès-verbal de dépôt déposé par le greffier a été signifié à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil du département du Lot par exploit de Maître BOULOUÏE, huissier à Cahors, en date du vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-neuf, enregistré.

Cette insertion est faite conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1897 et a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-neuf.
G. FONTANGES, avoué.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier cours	Cours du 19 Janv. 29 Janv.
Fonds d'Etat	
3... 3 0/0	69 60 73 75
3... 3 0/0 amortissable	79 10 80 50
3... 3 1/2 0/0 (id.)	98 25 99
5... 5 0/0	98 10 99
4... 4 0/0 1917	85 70 87 55
4... 4 0/0 1918	84 95 87
5... 5 0/0 1920 amort.	114 30 118 70
6... 6 0/0 1920	103 30 105 05
6... 6 0/0 1925	123 15 126 60
6... 6 0/0 1927 amort.	110 45 109 95
5... 5 0/0 1928	95 40 96 45
25... B. du Tr. 5 0/0 1924	688
35... B. du Tr. 7 0/0 1926	555
35... B. du Tr. 7 0/0 1927	577
35... Caisse autonome	1036
Crédit National	
25... 5 0/0 1919	560
25... Obl. 600 5 0/0 1920	523
20... — 6 0/0 1921	550
30... Bons décem. 6 0/0 1922	535
30... — désem. 6 0/0 nov. 1920	525
30... — 5 0/0 janv. 1922	552
30... — juin 1923	540
30... — janv. 1924	541
Crédit Foncier	
13... Communales 1879	492
13... — 1880	495
13... — 1891	270
13... — 1892	310
13... — 1899	305
16... — 1908	323
7 50... — 1912	174
7 50... — 1920 lib. 405	459
22 50... — 1921 lib. 515	510
30... — 1922 lib. 450	486
30... — 1923	480
13... Foncières 1879 3 0/0	497
13... — 1883 3 0/0	285
14... — 1885 2 80 0/0	300
14... — 1895 2 80 0/0	310
15... — 1903 3 0/0	332
7 50... — 1909 3 0/0	174
17 50... — 1913 3 1/2 0/0	337
30... — 1913 4 0/0	430
18 50... — 1917 5 1/2 0/0	320

Ville de Paris

15... 1871 3 0/0	382	379
20... 1876 4 0/0	482	486
20... 1876	481	481
10... 1892 2 1/2 0/0	236	236
10... 1894-1896	236	235
10... 1898 2 0/0	284	285
10... 1899 2 0/0	265	267
17 50... 1904 2 1/2 0/0	255	254
11... 1905 2 3/4 0/0	330	337
14... 1910 3 3/4 0/0	252	251
14... 1910 3 0/0	249	251
2... 1912 3 0/0	225	228
26... 1919 lib.	455	454
28 75... 1921 lib.	505	507
30... Bénéficiaire 1922	522	517
30... — 1923	500	506
30... — 1924	506	500
32 50... — 1925 6 1/2	509	510
35... — 1925 7 0/0	530	520

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGÉ
préface de Léon Lafage,
illustrations de Mme Alice Millochau
(Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

COLLECTION « LE FILM »

LA PREMIÈRE TRAVERSÉE DU SAHARA EN AUTOMOBILE

Par Georges-Marie HAARDT et Louis AUDOUIN-DUBREUIL
Avec introduction de M. André CITROËN
Le raid Citroën a eu raison du Sahara — a été par lui-même une démonstration éclatante de l'œuvre héroïque des premiers pionniers de la grande France, les Flatters, les Fourcaud, les Lamy, les Lapeyrière, les de Foucauld — a assuré enfin la jonction entre la France méditerranéenne et la France centre-africaine. Et voici maintenant que les deux artisans de cette entreprise significative, MM. Haardt, directeur général des usines Citroën, et Louis Audouin-Dubreuil, qui commanda un groupe d'auto-mitrailleuses dans les escadilles sahariennes, racontent en un exposé vivant et fidèle, présenté sous une forme populaire, accessible à toutes les bourses, en une sorte de journal de route les détails de leur randonnée audacieuse de Touggourt à Tombouctou. Comment ils s'y préparèrent, dans quelles conditions ils exécutèrent leur grand dessein, quelle fut l'élaboration industrielle de cette prodigieuse et si moderne odyssee, M. André Citroën le dit en avis liminaire d'une simplicité expressive. Etape par étape nous suivrons la progression des vainqueurs des immensités sahariennes: le départ de Touggourt, Guargia, chef d'or du désert jadis, le fort de Hassi Mifel, in Salah, le pays des Touareg, mystérieux guerriers voiles du *ilham*, armés de glaives aux gardes cruciales et de longues lances, la grande plaine du Tidikelt, jonchée de cadavres de chameaux, — le Tanezrouft, région de la soif, où palpite le souvenir de l'Atlantide, les steppes

sans bornes du Soudan, Tombouctou enfin, où doit s'affirmer pratiquement l'unité de notre empire africain. Le retour par le Hoggar sembla un jeu aux intrépides aventuriers.
En dehors des hautes leçons qui se dégagent de ces notes primaires, document d'histoire d'une valeur inappréciable, le lecteur peut y trouver une mine d'anecdotes, de légendes, descriptions typiques, de traits de mœurs d'un extrême intérêt. Tout cela s'ajoute au lumineux commentaire du cinéma et complète le jeu mouvant des images évocatrices.

Un volume in-8° double couronne illustré. Prix: 3 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

COLLECTION « LA LISEUSE »

Les Marmousets

Roman par Jacques des GACHONS
L'histoire n'est peut-être qu'un roman et c'est à peu près ce qu'a dit Henan quand il l'a qualifiée de « petite science conjecturale ». L'œuvre charmante du brillant écrivain, qui vient de prendre place dans la collection familiale de *La Liseuse* est la simple stylisation d'un fait historique. A ses débuts, le Roi que l'on a surnommé ironiquement le « Bien-Aimé de l'Almanach », Louis XV laisse apercevoir déjà les défauts qui font de lui le responsable de la Révolution: cœur sec, egoïsme raffiné sous des dehors séduisants, goût effréné du plaisir, insouciance des responsabilités. Il s'abandonna à l'influence du cardinal Fleury, son ex-précepteur, et soudain éclata la conspiration des Marmousets vite étouffée, grâce à la clairvoyance aiguisée du ministre, à la lâcheté du monarque, à la frivolité aussi des jeunes courtisans élevés au rôle de favoris. Episode curieux qui revêt dans le livre en scènes vivement menées et en tableaux pleins de relief et de couleur. A travers ces intrigues et ces débats d'ambitions juvéniles passe une fraîche idylle d'amour qui se déroule sous les ombrages majestueux de Versailles. Par la volonté du roi, le beau de Castréau, fils d'un maréchal illustre, a épousé la fière Louise de Moncour. Tous deux ont rêvé d'arracher Louis XV à un tel état de dépression, de lui rendre le sentiment de sa dignité, des grandes choses à accomplir. Ces nobles visées se confondent avec leur propre avenir. Mais la trahison des uns, la veulerie des autres réduisent à néant ces beaux projets et la conspiration finit au château de Vincennes. Désgrâce, Castréau ira, du moins, cacher ses déceptions et son bonheur dans la solitude d'un manoir breton. Là, même, il est poursuivi par la jalousie atroce d'une femme. Le roman se conclut comme celui de Bénédict, par l'exemple tragique de « l'amour le plus tendre et le plus malheureux ».

LA LISEUSE

Collection de romans à mettre entre toutes les mains.
Un volume in-16 sous couverture illustrée. Prix: 3 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.
Conditions d'abonnement à 12 volumes: France et Colonies: 36 fr.; Etranger: Tarif postal réduit: 42 fr.; Tarif postal plein: 45 fr.
Prime gratuite à tout abonné; demander tous renseignements à votre libraire.

LA NATURE

Continuant de passer en revue tous les aspects de l'éveil actuel de l'Indochine, *La Nature* expose cette fois-ci l'état des voies navigables et leurs améliorations.

Depuis quelques années, on peut observer l'œil vivant au microscope; on y a découvert aussi des aspects tout nouveaux dont certains renseignements sur les débuts de diverses maladies, insoupçonnées jusqu'ici. *La Nature* explique la technique mise au point et montre par de nombreuses photographies ce qu'on voit dans l'œil.

Le récent salon aéronautique de Berlin a révélé l'effort allemand actuel vers la grosse construction métallique. *La Nature* donne tous les renseignements et de nombreuses vues des fabrications de Rohrbach, Junkers, Messerschmidt, et autres constructeurs.

Le rayonnement cosmique tout extraordinairement aperçu sur l'évolution et le destin de l'univers; M. Grouillard résume les derniers travaux de Millikan sur ce passionnant sujet.

L'évolution du microscope depuis Lécuyerhoek, au XVII^e siècle, jusqu'à nos jours, les progrès récents, est examinée et illustrée par la reproduction de très nombreux types curieux. M. le Dr Jean Legendre envisage ensuite l'avenir de la race noire dans nos colonies et se demande si les nègres africains vont vers la déchéance ou la pullulation.

Il y a peu de temps, les pressions de 1.000 kg. paraissaient impossibles, on en est aujourd'hui à 40.000 atmosphères. Ces hautes pressions, ces hyperpressions révèlent une physique toute nouvelle où les liquides, les solides changent complètement de propriétés. M. Boutaric fait le point de toutes les recherches actuelles.

Et voici qu'on préconise la culture maraîchère sous papier; M. Larue donne la technique et chiffre l'économie du procédé.

Puis, ce sont des conseils pour le traitement rationnel des films, les règles d'un jeu japonais fort intéressant, la manière de construire un plénakistoscope, l'analyse des livres nouveaux, celles des communications à l'Académie des Sciences, les nouveautés en aviation, en chimie, la présentation des collections du duc d'Orléans récemment installées au Musée, les inventions utiles, les recettes pratiques de la boîte aux lettres, etc., tout un ensemble qui fait de *La Nature* la plus complète et la plus vivante de toutes les revues scientifiques.

LA NATURE — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Imp. COUSLAN (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

SERVICE D'HIVER 1928-29

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) départ	22 51	10 19	17 14	—	19 50	21 14	—	—
PARIS (Aust.) départ	22 23	10 31	17 25	—	20 22	21 26	—	—
LIMOGES départ	5 42	16 35	23 4	—	2 16	3 27	—	—
BRIVE départ	4 39 9	16 43	23 10	—	2 24	3 35	—	—
Gagnac-Cressensac	7 15 11 55	18 25	0 51	—	4 10	5 17	—	—
SOUILLAC	7 38 12 32	18 32	18 50	—	4 19	5 24	—	—
CAZOULES	8 16 13 7	19 57	—	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 42 13 50	17 24	19 14	—	6 6	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 50 13 58	17 32	20 49	—	—	—	—	—
Nozac	8 56 14 4	17 38	—	—	—	—	—	—
GOURDON	9 11 14 40	18 24	19 41	—	21 46	—	—	—
Saint-Clair	9 40 14 49	18 34	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9 51 15 18	18 46	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	10 2 15 11	18 59	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 13 15 22	19 13	—	—	—	—	—	—
Espère	10 22 15 31	19 24	—	—	—	—	—	—
Pradines	10 29 15 38	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS arrivée	10 35 15 44	19 35	20 22	—	2 38	—	—	—
Sept-Ponts	11 44 17 42	20 26	—	—	6 11	7 12	—	—
Cieurac	11 54 17 54	—	—	—	7 27	—	—	—
Labbenque	12 8 18 11	—	—	—	7 38	—	—	—
Cansac	12 53 19 11	—	—	—	7 54	—	—	—
CAHORS (O.) arr.	12 53 19 11	—	—	—	8 3	—	—	—
CAHORS (O.) arr.	13 28 19 41	—	—	—	7 4	—	—	—
TOULOUSE arr.	13 28 19 41	—	—	—	7 29	8 25	9 18	—
TOULOUSE arr.	16 46 20 56	—	—	—	8 26	9 15	11 6	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE d.	4 50	8 47	10 26	13 40	19 55	20 23	—
MONTAUBAN d.	6 14	10 11	11 14	16 2	20 43	21 11	—
Causade	6 55	10 41	—	16 41	—	21 36	—
Labbenque	7 32	11 23	—	17 19	—	—	—
Gienac	7 40	11 32	—	17 27	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 44	—	17 38	—	—	—
CAHORS (arr.)	7 59	11 52	12 13	17 46	21 47	22 18	—
Pradines (départ)	8 24	12 49	—	18 2	—	—	0 55
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	13	19 9	—	23 7	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—
SOUILLAC	10 15	14 50	13 25	19 51	—	23 33	—
Gagnac-Cressens.	10 25	15 20	—	20 21	—	—	—
BRIVE (d.)	11 20	15 50	14 2	20 49	23 34	0 12	2 37
PARIS (A.) arr.	14 8	—	—	23 43	0 22	—	2 44
PARIS (O.) arr.	22 3	—	—	8 42	9 4	—	10 14
PARIS (O.) arr.	22 15	—	—	8 54	9 17	—	10 15

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22
--------	------